

Convocations du Conseil Municipal adressées individuellement le 9 décembre 2014 pour la séance du 16 décembre 2014 à 20 heures à la mairie.

Le Maire,

L'ordre du jour est le suivant :

- *Approbation de la séance du Conseil Municipal du 6 novembre 2014*
- *Compte rendu des décisions du Maire*
- *Aménagement devant Delta Dore : attribution du marché de travaux et demande de subventions*
- *Aménagements des rues de Joudette et de Frémisson : choix du maître d'œuvre*
- *Contrat enfance jeunesse avec la CAF35 : renouvellement*
- *Elaboration du Plan Communal de Sauvegarde : proposition financière d'ECTI*
- *Aliénation chemin rural au Bois David : résultat de l'enquête publique*
- *Urbanisme : modification simplifiée du PLU de la commune d'Epiniac et révision du POS sous forme de PLU de la commune de Meillac*
- *Communauté de Communes Bretagne Romantique : rapport d'activités 2013*
- *Questions diverses*

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2014

L'an deux mil quatorze, le seize décembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Marcel PIOT, Maire.

PRESENTS : Marcel PIOT, Marie-Hélène DURÉ, Sonia ROBERT, Jean-Paul MURIE, Danielle HUOT, Patrick LEMESLE, Florence DAVID, Béatrice LEROUX, Jean-François GUERIN, Laurence ALLAIN, Loïc LEBRET, Nathalie LEFEUVRE, Philippe DOUARD.

Présent arrivé à la délibération n° D_102_2014 : Laurent CITRÉ

Absent excusé : Olivier MILLION

Pouvoir : Olivier MILLION à Loïc LEBRET

Secrétaire de séance : Danielle HUOT

OBJET D_99_2014 : APPROBATION DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 NOVEMBRE 2014

Préfecture de Rennes, reçu le 19/12/2014

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver la séance précédente en date du 6 novembre 2014.

Monsieur Loïc LEBRET fait remarquer que, pour lui, le point concernant le principe d'aménagement des rues de Joudette et de Frémisson faisait l'objet d'une information du conseil municipal et non pas d'un vote.

Après en avoir délibéré, le compte rendu de la séance précédente est adopté par 11 voix pour et 3 abstentions : Loïc LEBRET, Nathalie LEFEUVRE et Olivier MILLION (pouvoir à Loïc LEBRET)

OBJET D_100_2014 : COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

Préfecture de Rennes, reçu le 19/12/2014

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délégations accordées à Monsieur le Maire par délibération du Conseil Municipal en date du 23 mai 2014,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- A. Décision n° 10/2014 du 12 novembre 2014 : acceptation de la proposition de la société RODE domiciliée Le Meynieux 24400 SAINT FRONT DE PARDOUX relative à la fourniture de décorations de Noël, pour un montant de 8 221.52 € HT.
- B. Décision n° 11/2014 du 26 novembre 2014 : acceptation de la proposition de la société STGS domiciliée 22 rue des Grèves CS 15170 50307 AVRANCHES relative au diagnostic du réseau d'eaux usées rue de Joudette et rue de Frémisson, pour un montant de 1 632 € HT.
- C. Décision n° 12/2014 du 3 décembre 2014 : acceptation de la proposition de la société Confort Habitat, représentée par Madame COURANT, commerciale, domiciliée ZA Saint Joseph 49360 MAULEVRIER, relative à la fourniture et pose stores enrouleurs intérieurs à la cantine et à l'agence postale communale pour un montant de 2 735 € HT.
- D. Décision n° 13/2014 du 3 décembre 2014 : acceptation de la proposition de la société ETA Christian MASSON, domiciliée 1 rue des Potiers 35270 LOURMAIS, relative à la pose d'un réseau d'eaux pluviales rue du Calvaire, pour un montant de 1 440 € HT, avec plus-value pour utilisation d'un BRH.

OBJET D_101_2014 : AMENAGEMENT DEVANT DELTA DORE : ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX ET DEMANDE DE SUBVENTION

Préfecture de Rennes, reçu le 19/12/2014

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les modalités et conditions de la consultation.

Marché de travaux relatif à l'aménagement de la voirie en entrée d'agglomération sur la RD 80 comme suit :

Lot unique – Terrassement, assainissement et chaussées

Le coût estimatif des travaux en phase APD était de 278 446 € HT.

L'avis de consultation a fait l'objet d'un avis public à la concurrence dans le journal suivant :

- BOAMP : date d'envoi le 9/10/2014 – parution le 14/10/2014

- Mise en ligne des documents de la consultation sur la plateforme de dématérialisation e-mégalis le 14/10/2014.

La date limite de réception des offres était fixée au 18 novembre 2014 à 12h.

7 offres ont été reçues dans les délais.

Les critères d'attribution sont les suivants :

1. Prix des prestations : 40 points
2. Valeur technique : 8 points
3. Valeur environnementale : 2 points

Le service travaux et infrastructures du Conseil Général 35, assistant technique du maître d'œuvre de l'opération, a procédé à l'analyse des offres.

La Commission d'appel d'offres, réunie le lundi 15 décembre 2014, a étudié l'analyse des offres établie par le Conseil Général 35 et propose au conseil municipal d'attribuer le marché de travaux à l'entreprise dont l'offre est économiquement la plus avantageuse :

- Groupement d'entreprise **POTIN/SERENDIP, mandataire POTIN (35120)** pour un montant de **184 999.05 € HT**

Monsieur le Maire propose également au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès du Conseil Général d'Ille et Vilaine pour la réalisation du tapis d'enrobés sur la route départementale n°80.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a déjà obtenu les aides suivantes :

- Communauté de Communes Bretagne Romantique : DSC de 71 596 € et fonds de concours de 144 110 € soit un total de 215 706 €

- Amendes de police : 5 350 €

Monsieur le Maire précise que le fonds de concours de la Communauté de Communes sera ajusté en fonction du coût réel des travaux.

Conformément à l'avis de la Commission d'appel d'offres du 15 décembre 2014, le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité :

- d'attribuer le marché de travaux d'aménagement de la voirie en entrée d'agglomération sur la RD80 au groupement d'entreprise **POTIN/SERENDIP, mandataire POTIN (35120)** pour un montant de **184 999.05 € HT**.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché public correspondant et à notifier ledit marché à l'entreprise pour un début d'exécution au mois de mars 2015.
- de solliciter une subvention auprès du Département d'Ille et Vilaine pour la réalisation du tapis d'enrobés sur la route départementale n° 80.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

OBJET D_102_2014 : AMENAGEMENT DES RUES DE JOUDETTE ET DE FREMISSON

Préfecture de Rennes, reçu le 19/12/2014

Monsieur Laurent CITRÉ arrive dans la salle du conseil municipal.

Monsieur le Maire rappelle que délibération du 6 novembre 2014, le Conseil Municipal avait accepté le principe d'aménager les rues de Joudette et de Frémisson. Une consultation auprès de quatre maîtres d'œuvre a été effectué dont voici leurs propositions :

NOM	Adresse	Offre TTC
ATEC	10 rue Jean-Baptiste Guérin 35740 PACE	17 280 €
INFRACONCEPT	4 rue Carrick On Shannon 35510 CESSON SEVIGNE	10 200 €
QUARTA	6 place Paul Emile Victor 56860 SENE	16 500 €
URBA'REAL	16 avenue du Général John's Wood 35470 BAIN DE BRETAGNE	14 520 €

Monsieur le Maire propose de retenir l'offre de la société INFRACONCEPT, mieux-disante, d'un montant de 10 200 € TTC et de l'autoriser à signer toutes les pièces relatives à ce marché.

Monsieur Loïc LEBRET s'étonne du prix bas de l'offre d'Infraconcept. Monsieur le Maire lui répond que cette société a déjà travaillé pour la commune concernant l'aménagement des allées du cimetière et de la rue du Calvaire.

Monsieur Jean-Paul MURIE, 3^{ème} adjoint, propose que les 70 mètres environ de la voie communale n° 16, situés entre le village de la Poterie et la limite avec la commune de Combours soient également rénovés. Monsieur Loïc LEBRET exprime des réserves sur cette proposition car cette voie a seulement un usage agricole.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte à l'unanimité le principe d'aménager les rues de Joudette et de Frémisson, cependant les trois élus de la minorité, à savoir Loïc LEBRET, Nathalie LEFEUVRE et Olivier MILLION (pouvoir à Loïc LEBRET), s'abstiennent sur le principe d'aménager les 70 mètres de route situés après le village de la Poterie.
- retient à l'unanimité l'offre de la société Infraconcept d'un montant de 8 500 € HT et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

OBJET D_103_2014 : CONTRAT ENFANCE JEUNESSE : RENOUELEMENT

Préfecture de Rennes, reçu le 19/12/2014

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Contrat Enfance Jeunesse engagé entre les entreprises AES et Delta Dore et la commune avec la Caisse d'Allocations Familiales est arrivé à échéance le 31 décembre 2013 et propose de le renouveler pour les années 2014 à 2017.

Ce nouveau contrat prendra en charge le poste de coordination lié à la réforme des rythmes scolaires, les autres actions (crèche, ALSH et ELI) restant identiques.

Monsieur le Maire présente ensuite le détail de chaque action et leur coût.

Madame Nathalie LEFEUVRE fait remarquer que si le coût de l'accueil loisirs a augmenté, c'est parce que le nombre de jours d'ouverture a également augmenté.

Monsieur le Maire précise, par ailleurs, que la personne, recrutée par l'UFCV et assurant le poste de coordination des TAP assure également le poste de direction de l'accueil loisirs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- autoriser Monsieur le Maire à signer le Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales pour la période allant du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2017 ;
- autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

OBJET D_104_2014 : ELABORATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE : PROPOSITION FINANCIERE D'ECTI

Préfecture de Rennes, reçu le 19/12/2014

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune est fortement encouragée par la Préfecture d'Ille et Vilaine à élaborer un Plan Communal de Sauvegarde. Une présentation de ce plan et de la démarche a été effectuée devant le Conseil Municipal le 5 novembre 2013.

Les objectifs d'un Plan Communal de Sauvegarde dans le cadre de la survenance d'un accident grave sur le territoire (événement naturel, accident technologique) sont les suivants : alerter et informer la population, sauvegarder des vies humaines et prendre en charge la population, limiter les dégâts, protéger l'environnement. Il doit permettre à la commune d'identifier les risques, répertorier les moyens disponibles humains et matériels, répartir les missions entre ces différents moyens, aider au retour à une situation normale après la crise.

ECTI, une association d'experts seniors bénévoles, anciens cadres d'entreprises ou d'administration propose d'élaborer le PCS en collaboration avec la commune (création d'un comité de pilotage).

Sa proposition financière se décompose de la façon suivante (montant forfaitaire HT) :

- élaboration du PCS : 1 400 €
- option 1 : élaboration du Document d'Information communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) : 250 €
- option 2 : présentation du plan communal de sauvegarde au Conseil Municipal : 200 €
- option 3 : installation du poste de commandement communal lors d'un test de simulation de crise : 250 €

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des informations relatives au PCS, de décider de lancer son élaboration, d'accepter la proposition d'ECTI concernant l'élaboration et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention officialisant la mission et précisant les modalités d'intervention.

Monsieur Loïc LEBRET rappelle que le lieutenant des pompiers avait proposé son aide pour l'élaboration de ce plan communal de sauvegarde. Monsieur le Maire précise que la complexité de ce dossier justifie tout à fait l'aide d'ECTI qui n'est que d'un montant forfaitaire de 1 400 € HT. Ce plan sera mis en place pour toute la mandature (jusqu'en 2020) et est d'un coût raisonnable comparé aux 2 400 € TTC que Monsieur Loïc LEBRET avait réglé à KPMG en février 2014 pour une étude financière prospective jusqu'en 2019 qui n'a jamais été présentée au Conseil Municipal et qui ne lui paraît plus exploitable aujourd'hui.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte :

- à l'unanimité l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde.
- retient par 12 voix pour et 3 abstentions (Loïc LEBRET, Nathalie LEFEUVRE et Olivier MILLION (pouvoir à Loïc LEBRET)) la proposition de base d'ECTI d'un montant de 1 400 € HT et autorise Monsieur le Maire à signer la convention officialisant la mission et précisant les modalités d'intervention.

OBJET D_105_2014 : RESULTAT DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE DU 17/10 AU 03/11/2014 POUR L'ALIENATION D'UN CHEMIN AU BOIS DAVID

Préfecture de Rennes, reçu le 19/12/2014

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par arrêté n° A_56_2014 du 5 septembre 2014 a été prescrite une enquête publique du 17 octobre au 3 novembre 2014 portant sur l'aliénation d'un chemin rural. Il donne lecture du procès-verbal de l'enquête établi par Monsieur Louis GENOUEL, Commissaire enquêteur, désigné à cet effet par arrêté précité. Le commissaire enquêteur a donné un avis favorable à l'égard de cette affaire et n'a pas retenu les observations émises par Monsieur Jean-François ANTIN, propriétaire riverain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte à l'unanimité des conclusions du commissaire enquêteur et autorise Monsieur le Maire à procéder à l'aliénation du délaissé suivant et à signer tous les documents nécessaires :

➤ Au lieu-dit « le Bois David », parcelle A 2 228, 231 m² à 0.25 €/m², soit 57.75 € à Monsieur et Madame Yannick TAILLEBOIS domiciliés « 17 le Bois David » 35270 BONNEMAIN.

Cet acte de vente sera passé en l'étude de Maître Sébastien LEGRAIN, notaire à Hédé-Bazouges et les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

OBJET D_106_2014 : URBANISME : MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU DE LA COMMUNE D'EPINIAC ET REVISION DU POS SOUS FORME DE PLU DE LA COMMUNE DE MEILLAC

Préfecture de Rennes, reçu le 19/12/2014

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de deux courriers reçus en mairie concernant des procédures d'urbanisme de communes limitrophes :

- Par courrier du 14 novembre 2014, Madame le Maire de la commune d'Epiniac nous adresse, conformément à l'article L 123-13-3 du Code de l'Urbanisme, pour avis le dossier de modification simplifiée du PLU pour rectification d'erreurs matérielles relevées au plan.

- Par courrier du 24 novembre 2014, Monsieur le Maire de la commune de Meillac nous notifie la délibération du 19 septembre 2014 prescrivant la révision du Plan d'Occupation des Sols sous forme d'un Plan Local d'Urbanisme.

Le Conseil Municipal prend acte de ces courriers et ne formule aucun avis sur ces procédures.

OBJET D_107_2014 : COMMUNAUTE DE COMMUNES BRETAGNE ROMANTIQUE : RAPPORT D'ACTIVITES 2013

Préfecture de Rennes, reçu le 19/12/2014

Vu le code général des collectivités territoriales, et plus particulièrement l'article L.5211-39 qui dispose que « Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les conseillers de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus »

A ce titre, Monsieur le Maire présente le rapport d'activités 2013, dont un exemplaire papier a été remis à chaque conseiller municipal.

Le Conseil Municipal en prend acte.

OBJET : INFORMATIONS

- Les colis de Noël offerts par le CCAS sont disponibles à la mairie et des binômes de distribution ont été constitués.
- Trois agents recenseurs ont été recrutés : Madame Thérèse HODÉE, Monsieur Jean-Luc BRIAND et Madame Nathalie LONTCHAMP. Le recensement aura lieu du 15 janvier au 14 février 2015.
- Le repas de fin d'année a lieu à la cantine le **vendredi 19 décembre 2014 à 19h30**

- la cérémonie des vœux aura lieu le **dimanche 4 janvier 2015 à 11h** à la salle des fêtes
- Madame Danielle HUOT informe le Conseil Municipal de la mise en place de cours de gym douce préventive pour les plus de 55 ans, pour le maintien de l'équilibre et la gestion du stress. Ces cours font suite à l'opération Equibr'Age du mois d'avril 2014. La première séance, gratuite, aura lieu le **8 janvier 2015 de 13h45 à 15h** à la salle des fêtes. Les cours se dérouleront ensuite tous les jeudis pour un coût de 45 € par trimestre. Ils seront assurés par un professionnel.
- Monsieur Patrick LEMESLE informe les conseillers municipaux du goûter/débat autour d'un nouveau projet : « *collecte de la Mémoire : grands parents raconte-moi une histoire* » qui aura lieu le **vendredi 9 janvier 2015 de 15h à 17h** à la salle des fêtes. Il s'agit de recueillir des témoignages sur l'histoire des habitants et de la commune afin de la transmettre aux jeunes générations. Cette collecte est organisée en partenariat avec l'UFCV et le CCAS. Les invitations sont remises avec le colis de Noël et les conseillers municipaux sont invités à participer à cette réunion. Monsieur Loïc LEBRET souhaite qu'il n'y ait pas d'exploitations commerciales des données recueillies. Monsieur le Maire précise que la municipalité sera vigilante sur ce point.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

N°	DATE	OBJET	FOLIO
99-2014	16/12/2014	<i>Approbation de la séance du Conseil Municipal du 6 novembre 2014</i>	
100-2014	16/12/2014	<i>Compte rendu des décisions du Maire</i>	
101-2014	16/12/2014	<i>Aménagement devant Delta Dore : attribution du marché de travaux et demande de subventions</i>	
102-2014	16/12/2014	<i>Aménagements des rues de Joudette et de Frémisson : choix du maître d'œuvre</i>	
103-2014	16/12/2014	<i>Contrat enfance jeunesse avec la CAF35 : renouvellement</i>	
104-2014	16/12/2014	<i>Elaboration du Plan Communal de Sauvegarde : proposition financière d'ECTI</i>	
105-2014	16/12/2014	<i>Aliénation chemin rural au Bois David : résultat de l'enquête publique</i>	
106-2014	16/12/2014	<i>Urbanisme : modification simplifiée du PLU de la commune d'Epiniac et révision du POS sous forme de PLU de la commune de Meillac</i>	
107-2014	16/12/2014	<i>Communauté de Communes Bretagne Romantique : rapport d'activités 2013</i>	